



Dominique de Buman: «Pas d'accord partiel avec l'UE»

Le président du Conseil national appelle à l'unité des forces favorables à une solution avec l'Europe

C'est une intervention particulière qu'a faite le premier citoyen du pays, Dominique de Buman (PDC/FR), mardi à Lausanne. Le Fribourgeois a répondu à l'invitation périlleuse du Business Club Belgo-Luxembourgeois en Suisse d'intervenir sur l'un des dossiers chauds de la politique extérieure: l'accord institutionnel avec l'Union européenne. Il s'agissait donc pour lui d'évoquer l'état de négociations - secrètes - en présence d'ambassadeurs étrangers en Suisse, ainsi que de décideurs économiques et politiques.

«Oui, c'est un peu spécial, admet Dominique de Buman. Mais mon frère était administrateur de ce club. Et le destin a voulu que le 6 octobre de l'an dernier, il s'en est allé subitement alors que personne ne s'y attendait.» Le Fribourgeois tenait à rendre hommage à son frère.

Son message politique était très attendu, alors que les négociations techniques sur un accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne (UE) doivent se clore cet été.



Dominique de Buman préside le Conseil national. LAURENT CROTTET

«J'ai pris ce matin même les renseignements les plus frais à haut niveau. On se dirige vers un tribunal arbitral pour régler nos différends. Le principe semble admis, a-t-il annoncé d'emblée. Par contre, c'est beaucoup plus compliqué sur les aides d'État et les lignes rouges de la négociation.»

Autrement dit, les subventions étatiques à des acteurs économiques, que l'UE interdit mais pas la Suisse, posent toujours problème dans la négociation. Le dossier de la libre circulation des personnes, essentiellement les mesures d'accompagnement, coince aussi, ex-

plique Dominique de Buman: «Je pense qu'il y a encore du pain sur la planche pour s'entendre sur les détails.»

Le premier citoyen du pays a aussi précisé «qu'il n'y aura pas d'accord partiel» avec Bruxelles. C'est-à-dire que même si la solution du règlement des différends, le tribunal arbitral, satisfait les deux parties, il ne peut être adopté en l'état sans entente sur le reste.

De là à dire que les négociations se heurtent à des difficultés insurmontables, il n'y a qu'un pas, que l'optimiste Fribourgeois n'a pas franchi. «Je crois en ce vent nouveau qui souffle à Berne dans la volonté de trouver une solution. J'en appelle aujourd'hui à l'unité de toutes les forces qui veulent trouver des solutions acceptables.»

La fenêtre d'opportunités sera courte. Une fois les négociations techniques terminées cet été, une phase de négociation politique commencera. Elle s'inscrit dans un calendrier serré. «Il est dans l'intérêt de notre pays d'avoir un règlement dans ce dossier si possible en 2018, parce que 2019 sera une année d'élections tant dans l'UE qu'en Suisse», a rappelé Dominique de Buman. **L.BT**